
Procès-Verbal N°002/23/24

DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 EN VISIO

Sont présents : Philippe PICARD - Christelle ERAPA - Charly VAITILINGOM - Yannick CARRON – Jessie MIRANVILLE

Excusé : Emmanuel BRUJAILLE-LATOURE

Sous la Présidence de Philippe PICARD, la séance est ouverte à 13h15 et se termine à 13h30.

I. VALIDATION PV COC N°001

Le PV COC N°001 du 08 Août 2023 est adopté à l'unanimité des membres.

II. ANOMALIES FDME

N°1 : 1^{er} Tour Trophée Réunion Féminin : ASL PITON ST LEU / JS TROIS BASSINS

Date : 08/09/2023

Vu la feuille de match,

La COC constate que la joueuse du club ASL PITON SAINT LEU :

*PAYET Océane (trop jeune) ne peut pas participer à cette rencontre

Et la joueuse du club JS TROIS BASSINS :

*FURIA Ségolène n'était pas qualifiée à la date de la rencontre

En vertu de l'article 109 du règlement Fédéral

La COC décide :

* *Match perdu par pénalité pour les deux équipes*

* *Sanction Financière : 40 € pour les deux équipes*

Les 2 équipes sont éliminées du Trophée Réunion Féminin 2023/2024.

III. 1/8 FINALE TROPHEE REUNION FEMININ

Faisant suite à la décision ci-dessus, la COC décide de qualifier le club de la JS SALINE pour le ¼ Finale du Trophée Réunion Féminin.

IV. PROCHAINE REUNION COC

Mardi 26 Septembre 2023 à 18h00 au siège de la ligue.

Vous avez un délai de 7 jours pour contester les décisions auprès de la Commission Réclamations et Litiges.

Le Président de la COC



Philippe PICARD